



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

La période de sécheresse que nous traversons actuellement impose quelques précautions concernant l'entretien des nos terrains, en particulier dans les zones urbanisées. Il est important que chacune et chacun d'entre nous prenne conscience du danger que peut représenter un terrain laissé en friche. Nous ne sommes pas à l'abri qu'un irresponsable jette son mégot de cigarette par la fenêtre d'une voiture par exemple. Ce genre de comportement peut avoir de graves conséquences. Nous avons pu le constater en Aquitaine où les incendies se sont propagés à une vitesse folle et ont tout détruit sur leur passage. Certaines personnes ont tout perdu.... Leur maison, leur histoire Agissons en personnes responsables.

Il est aussi très important de prendre soin de nos aînés. Nous nous assurons régulièrement du bien être des personnes vulnérables et chacune et chacun d'entre nous doit rester vigilant et attentif à tout comportement anormal.

Nous avons également passé une période difficile avec l'occupation illégale du camping et du stade de notre commune. L'état ne nous a pas soutenu dans cette épreuve et nous avons dû y faire face, seuls, avec le peu de moyen dont nous disposons. Je suis conscient des désagréments qu'a engendré cette occupation illégale et j'en suis profondément désolé. Nous avons pris quelques mesures d'urgence pour essayer de dissuader les gens du voyage de revenir sur notre stade. Ce n'est pas gagné, mais nous faisons ce que nous pouvons avec les moyens dont nous disposons.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour remettre en état les bords de notre rivière souillés par ces gens irrespectueux de notre cadre de vie.

Philippe Leberichel

Horaires d'ouverture des services publics

Mairie

Tél. : 04 71 73 60 06

Lundi	13h30 / 17h30	
Mardi	08h30 / 11h30	
Mercredi	08h00 / 12h00	13h30 / 17h30
Jeudi	08h30 / 11h30	13h30 / 16h30
Vendredi	08h00 / 12h00	
Samedi	09h00 / 11h30	

Agence postale

Tél. : 04 71 73 62 57

Lundi	14h00 / 16h30	
Mardi	09h00 / 11h30	
Mercredi	09h00 / 11h30	
Jeudi	09h00 / 11h30	
Vendredi	09h00 / 11h30	
Samedi	09h00 / 11h30	

Raccordement à la fibre optique

Le raccordement à la fibre optique se poursuit des agents passent dans chaque village pour mettre en place les câbles nécessaires au déploiement de la fibre. Nous vous rappelons qu'aucun démarchage ou paiement n'est demandé. Nous vous prions de rester vigilants. Toutes les maisons devraient être raccordables avant fin 2026.

Cartes postales et livre

Dans les locaux de la mairie vous pouvez acheter des cartes postales (0,40 euros pièce) à l'effigie de la commune et également un livre «A VOL D'OISEAU» écrit par le Chanoine J.M CORNET, récit sur le passé de MOLOMPIZE (18 euros pièce).

Bibliothèque gratuite

Nous vous rappelons que la mairie dispose d'une bibliothèque gratuite. Vous pouvez venir emprunter des livres qui proviennent de dons mais

également de la médiathèque de Saint-Flour qui effectue régulièrement une mise à jour du stock.

Stationnement

Juste un petit rappel concernant les emplacements de stationnement situés sur notre commune :

A part sur les places situées à côté du restaurant, et devant la Mairie, il n'existe pas d'emplacement de parking réservé sur le territoire de notre commune. Les places de parking doivent pouvoir être occupées par tout le monde. Il faut juste parfois faire preuve de bon sens quant à l'occupation du domaine public.

Initiation à la danse country

A partir du 3 septembre 2026, tous les jeudis soir entre 18h et 19h30 à la salle polyvalente, vous pourrez venir vous initier à la danse country. Renseignements au 06.23.74.24.72. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Signalement d'anomalies

Éclairage public, chaussée dégradée, poteau défectueux :

Mairie : 04 71 73 60 06

Sécheresse : débroussailliez

Retrouvez en page 7 les obligations légales de débroussaillage et les gestes qui protègent votre habitation.

Une étrave neuve pour le tracteur

La commune a fait l'acquisition d'une étrave neuve homologuée pour équiper notre tracteur. Nous serons désormais autonomes et nous pourrons intervenir librement sur tout le territoire de la commune cet hiver.



Rambardes et portail

David a rénové les rambardes de la salle polyvalente et le portail de la mairie. Merci à lui pour cet excellent travail.

Extension du cimetière

Chacun aura pu constater que les travaux de clôture de l'extension du cimetière sont terminés. Ce nouvel espace sera consacré uniquement à la mise en place de cavurnes. Le nouveau règlement est en cours d'élaboration et ce lieu de recueillement devrait être opérationnel à l'automne prochain.



L'extension du cimetière, futur espace des cavurnes.

Commémoration du 8 mai

A l'occasion du 81^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, la commune de Molompize s'est réunie pour rendre hommage à ceux qui ont combattu pour notre liberté. Une gerbe a été déposée sur le monument aux morts en présence de la municipalité, des porteurs de drapeaux, de l'harmonie des rives de l'Alagnon et de la population. Un moment de convivialité au restaurant «la table des Palhàs» est venu clôturer cette cérémonie.



La fête patronale

La fête patronale s'est déroulée le week-end du 4 et 5 juillet. Ces festivités ont débuté par un concours de pétanque organisé par le FCMMB qui a rassemblé 48 doublettes. Cette journée s'est terminée par un concert organisé par le comité des fêtes de Molompize. Le lendemain une cérémonie au monument aux morts a eu lieu en compagnie de la municipalité, de la population et des rives de l'Alagnon. Cette cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur offert par la commune.



Les vélos fleuris des enfants, fête patronale des 4 et 5 juillet.

Les prochains rendez-vous

Pèlerinage de Vauclair

Cette année le pèlerinage de Vauclair se déroulera le dimanche 6 septembre 2026. A cette occasion une messe sera célébrée dans la chapelle.

Journées du patrimoine

Les journées du patrimoine se tiendront les 19 et 20 septembre 2026. Les informations concernant cet événement seront communiquées le moment venu.

Soirée « beaujolais nouveau »

Le comité des fêtes de Molompize organise une soirée « beaujolais nouveau » le 21 novembre 2026. Le feu d'artifice prévu initialement le 5 juillet sera tiré à cette occasion au stade de Molompize.

Noël des enfants

Pour le Noël des enfants de 3 ans à 10 ans nous vous proposons d'organiser un spectacle au Garden Palace à Le CREST (63), entrée sud de CLERMONT FERRAND. Le spectacle sera pris en charge par la commune pour les enfants concernés. Les dates et différentes modalités vous seront communiquées ultérieurement.

ASVBM

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION
DU BÉAL DE MOLOMPIZE

Association loi 1901 créée en 2015.

Assemblée générale du 24 avril 2026

Etaient présents 21 participants.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Après appel à candidature et vote, un nouveau conseil d'administration de huit membres a été installé.

Election du Bureau

Après appel à candidature et vote, le nouveau bureau est constitué.

Président : Xavier Guillemot

Secrétaire : Coralie Mahuas

Trésorier : Daniel Lacan

Cotisations

Il a été décidé de lancer un appel à cotisation pour 2026/2027. A ce jour, il y a 72 adhérents.

Actions de l'Association

Sauvegarde du béal, nettoyage de printemps, surveillance de la prise d'eau à l'entrée du béal au lieu-dit l'Ile, surveillance des embâcles avec suppression des accumulations de branches, surveillance des fuites sur tout le parcours du béal, colmatage des fuites, une assemblée générale annuelle.

Nettoyage de Printemps le samedi 30 mai 2026

Trente-trois participants étaient présents. Un casse-croute tiré du sac et partagé a suivi au bord de l'Alagnon.



ACCA de Molompize

BILAN DE LA SAISON 2025-2026 ET SAISON À VENIR

La saison s'est achevée avec notre banquet annuel à la salle polyvalente de Molompize le 4 avril dernier. Une nouvelle saison se prépare...

Notre association compte 72 adhérents, tous fiers d'avoir accueilli cette année 3 jeunes chasseurs.

Comme à notre habitude depuis de nombreuses années, nous chassons le grand gibier en battue trois après-midi par semaine. Le samedi après-midi est consacré aux battues au grands cervidés, chevreuil, sanglier et renard. Le dimanche, les passionnés de sanglier au chien courant arpentent le territoire pour «faire le pied» et localiser les animaux. Si les recherches s'avèrent fructueuses, l'équipe se retrouve à 13h30 pour chasser le sanglier. Dans le cas contraire, nous repartons à la recherche de renards, chevreuils, cerfs et sangliers. Le lundi est consacré à la bête noire.

Les populations de grand gibier se portent bien. Nous avons pu prélever cette année :

25 sangliers · 17 chevreuils

45 grands cervidés, dont 17 cerfs

4 chamois, chassés exclusivement à l'approche

Côté petit gibier sédentaire, le tableau est de 7 lièvres, enrichi de quelques perdreaux et faisans.

L'association «En Meute Sianne Alagnon», composée du trio organisateur des ACCA Auriac-l'Église – Blesle – Molompize, a collaboré avec l'AFACCC 15 pour organiser en mars un concours de chasse au chien courant dans la voie du lièvre. Durant l'intersaison, nous continuerons l'entretien chemins, lignes de tir, débroussaillage...

Notre assemblée générale a eu lieu le 7 juin 2026 à 10h, avec cette année le renouvellement du bureau.

Afin de suivre la population de grands cervidés, un comptage par corps sera organisé en octobre sur le massif de l'Alagnon. Toutes les chasses seront interdites durant ces deux jours. Tous les volontaires, chasseurs ou non chasseurs, sont les bienvenus.

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

90%
DES HABITATIONS
DÉBROUSSAILLÉES
NE SUBISSENT
AUCUN DÉGÂT
LORS DES GRANDS
INCENDIES.

PROTÉGEZ VOTRE HABITATION, VOTRE FAMILLE ET LA FORÊT

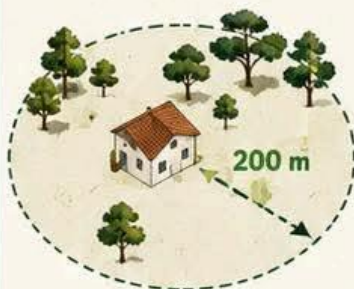
POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

-  Réduire le risque d'incendie
-  Protéger votre habitation
-  Faciliter l'intervention des secours
-  Préserver la forêt et la biodiversité



ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Vous êtes soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage si votre habitation se situe :



À MOINS DE 200 MÈTRES

d'un bois, d'une forêt, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue exposés au risque incendie.

QUE DEVEZ-VOUS DÉBROUSSAILLER ?

AUTOUR DE VOTRE HABITATION

50 mètres minimum autour des constructions.

Cette distance peut être portée à 100 mètres selon les décisions préfectorales ou communales.



EN ZONE URBAINE (ZONE U)

L'intégralité de votre parcelle doit être débroussaillée, même si elle n'est pas construite.



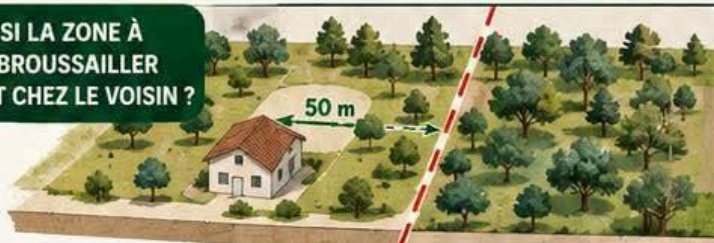
EN QUOI CONSISTE LE DÉBROUSSAILLEMENT ?

-  Couper les herbes hautes, broussailles et arbustes.
-  Élaguer les branches basses des arbres conservés.
-  Espacer les arbres pour éviter la propagation du feu.
-  Évacuer ou traiter les déchets végétaux.

DÉBROUSSAILLER NE SIGNIFIE PAS RASER LA FORÊT !

L'objectif est de créer une discontinuité de la végétation tout en conservant le caractère boisé.

ET SI LA ZONE À DÉBROUSSAILLER EST CHEZ LE VOISIN ?



 Le propriétaire de la construction doit assurer le débroussaillage dans le rayon réglementaire, même si une partie se situe sur une parcelle voisine non bâtie.

 Une demande d'autorisation doit être adressée au voisin. À défaut de réponse sous un mois, la responsabilité peut être transférée au propriétaire du terrain concerné.

QUELS RISQUES EN CAS DE NON-RESPECT ?



MISE EN DANGER
DES PERSONNES



DESTRUCTION
POSSIBLE DE
L'HABITATION



AMENDES
POUVANT ATTEINDRE
**50 €/M² NON
DÉBROUSSAILLÉ**



TRAVAUX RÉALISÉS
D'OFFICE AUX FRAIS
DU PROPRIÉTAIRE



RÉDUCTION DE
L'INDEMNISATION
PAR L'ASSURANCE



DÉBROUSSAILLER, C'EST PROTÉGER
VOTRE FAMILLE • VOTRE MAISON • VOTRE TERRITOIRE



Ressources et charges prévisionnelles

Dépenses et recettes de fonctionnement : **529 000,00 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **861 000,00 €**

Le budget Assainissement a été clôturé le 31 mars 2025, en raison du transfert de la compétence « Assainissement collectif » au syndicat des eaux de la Grangeoune au 1er avril 2025 par arrêté Préfectoral n°2025-0415 du 20 mars 2025. Les résultats ont été intégrés au budget principal.

Principales opérations d'investissement envisagées en 2026

- Toiture de l'ancienne école et rénovation d'un logement
- Réfection du mur de la VC 588 en sortie d'Aurouze (éboulement mai 2024)
- Réfection du mur de la VC 588 à La Roche (éboulement 19 janvier 2026)
- Aménagement terrain de foot (éclairage et arrosage intégré)

État du personnel au 01/01/2026

Agents administratifs : 2

1 Rédacteur occupant le poste de SGM secrétaire général de mairie à 20 heures/hebdo

1 Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 24 heures/hebdo

Agents techniques : 3

1 Adjoint technique à 6 heures/hebdo affecté à l'entretien des locaux

1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35 heures/hebdo

dont 1 agent pluricommunal (affecté sur 1 poste administratif 24h et 1 poste technique 6h) – 3 agents au total pour 4 postes.

Charges de personnel 2026 (art. 012) : **151 000,00 €**
soit 28,5 % du budget de fonctionnement.

Subventions aux associations

Article 65748 — proposition BP 2026 : **3 310,00 €**

Football Club	500,00
Club 3 ^{ème} âge Vallée Fleurie	500,00
Comité des Fêtes de Molompize	500,00
ACCA Molompize	500,00
Pétanque Massiacoise	50,00
Assoc. Pêche Massiac	200,00
FNACA Massiac	150,00
ADAPEI Cantal St Flour	80,00
ADMR Massiac	80,00
APE École publique Massiac	150,00
APE École Saint André Massiac	150,00
Assoc. Cantal Amis de la Lecture	60,00
GVA Massiac	80,00
Comice agricole Massiac	80,00
ASED Cantal	70,00
Protection civile du Cantal	100,00
Secours catholique	60,00

Les emprunts de la commune en 2026

Places Bascule + Mazelaire	120 000 € · 25/09/2012 → 25/06/2027
Création multiple rural	130 000 € · 25/06/2013 → 25/03/2028
Toiture presbytère	60 000 € · 25/09/2020 → 25/06/2030
Toitures et travaux	130 000 € · 25/09/2023 → 25/06/2033

Taux d'imposition 2026 (inchangés)

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	45,22 %	131 545 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	111,74 %	17 655 €
Taxe d'Habitation (THRS et LV)	10,50 %	16 737 €

Produit attendu 2026 : 165 937 €



Mairie de Molompize

4 place Charles de Gaulle — 15500 Molompize

Tél. : 04 71 73 60 06 — www.molompize.fr